

PRIX ADOBE DE LA CRÉATIVITÉ GOUVERNEMENTALE

Règles officielles

PRIX ADOBE DE LA CRÉATIVITÉ GOUVERNEMENTALE

RÈGLES OFFICIELLES

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER À OU GAGNER CE CONCOURS. VOUS DEVEZ ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS OU PLUS (OU DE L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS VOTRE PAYS). LE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DES ÉTATS-UNIS, DU CANADA (HORS QUÉBEC), DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DU ROYAUME-UNI, D'Australie, D'INDE (HORS TAMIL NADU) et DU JAPON. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

La participation au concours Adobe de la créativité gouvernementale (le « Concours »/« AGCA ») constitue l'accord complet et inconditionnel du participant et l'acceptation de ce règlement officiel. Concours parrainé par Adobe Systems Incorporated, 345 Park Avenue, San Jose, Californie, États-Unis, 95110 (le « Commanditaire »).

CATÉGORIES

Les personnes et les groupes peuvent inscrire jusqu'à trois projets uniques dans chacune des neuf catégories suivantes pendant toute la durée du concours.

VEUILLEZ NOTER QUE LA PARTICIPATION AU CONCOURS PEUT ÊTRE INTERDITE PAR DES RÉGLEMENTATIONS OU DES POLITIQUES SPÉCIFIQUES AUX EMPLOYEURS. IL INCOMBE À TOUT PARTICIPANT DE S'ASSURER QUE SA PARTICIPATION AU CONCOURS N'ENFREINT PAS CETTE RÉGLEMENTATION OU DE CETTE POLITIQUE.

COMMUNICATION VISUELLE

- Photographie
- Graphisme, conception graphique ou illustration
- Montage vidéo, post-production, animation et animations graphiques
- Visualisation des données

CONCEPTION INTERACTIVE

- Conception web
- Conception d'applications mobiles et conception d'expositions numériques

CAMPAGNES MULTICANAUX ET PRESTATION DE SERVICES

- Campagne et prestations de services en contact avec les citoyens
- Campagne et prestations de services axées sur les employés
- Exposition et promotion de musées ou de parcs

CALENDRIER

Le concours commence le 18 octobre 2017 et se termine le 31 mai 2018. Toutes les inscriptions doivent être reçues par Adobe au plus tard le 31 mai 2018 à 17 heures (heure de l'est des États-Unis). Adobe se réserve le droit de prolonger la date limite du concours sans avis préalable, jusqu'à six (6) jours ouvrables ou jusqu'au 8 juin 2018.

IL INCOMBE À CHAQUE PARTICIPANT DE PROCÉDER AUX AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES POUR LE CALENDRIER DÉFINI CI-DESSUS EN FONCTION DE SON LIEU ET DE SA ZONE HORAIRE. L'ordinateur d'Adobe constitue le dispositif de pointage officiel du Concours.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert :

- Aux bénévoles qui sont employées ou fournissent des services contractuels à des organismes gouvernementaux, quasi-gouvernementaux ou à but non lucratif au niveau fédéral/national, provincial/régional ou local. Cela inclut, sans s'y limiter, les musées, les aéroports, les systèmes de transport/de transit, les organismes de services de santé et de services sociaux, les organismes de services publics, les organismes touristiques, les tribus, les organismes scientifiques, les organismes médico-légaux et de santé, les intégrateurs de systèmes, les entités militaires, de défense et de sécurité publique.
- Aux résidents légaux des ÉTATS-UNIS, DU CANADA (HORS QUÉBEC), DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DU ROYAUME-UNI, D'AUSTRALIE, D'INDE (HORS TAMIL NADU) et DU JAPON. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

Pour les inscriptions de groupes, toutes les personnes qui ont travaillé sur l'inscription doivent être portées sur le formulaire d'inscription et répondre aux critères d'admissibilité. Une de ces personnes doit être désignée sur le formulaire d'inscription comme membre responsable de l'équipe.

Aucun employé ou sous-traitant indépendant, ou dirigeant d'Adobe, ni aucun des agents, représentants d'Adobe, aucune agence de publicité, de promotion, de presse ni organismes d'exécution d'Adobe, aucun conseiller juridique, successeur et ayants-droit ni aucune autre société ou personne impliquée dans la production, la conception, l'exécution, l'administration, les délibérations ou la distribution de ce concours (collectivement, les « Parties libérées ») ne peut être admissible à participer ou à gagner, ni toute personne vivant avec (avec ou sans lien) ou qui est un membre immédiat de la famille, ou quiconque des Parties libérées (c'est-à-dire parents, frères et sœurs, enfants et leurs conjoints respectifs, quelle que soit leur résidence).

Les collègues non apparentés ou les collègues de travail des juges du concours sont admissibles à la participation et, dans ces cas, les juges se récuseront de participer au concours.

Toutes les lois et réglementations fédérales, nationales, territoriales, provinciales, municipales et locales s'appliquent.

Chaque participant peut soumettre trois inscriptions uniques par catégorie et, quel que soit le nombre

d'inscriptions soumis, chaque participant ne pourra remporter qu'un seul prix dans le concours.

Chaque inscription doit répondre aux exigences spécifiées dans la section Inscriptions. Toutes les inscriptions non conformes seront disqualifiées. Les formulaires d'inscription modifiés, dégradés, abîmés, illisibles ou incomplets ne sont pas admissibles et entraîneront la disqualification de l'inscription.

Les inscriptions qui contiennent de la nudité ou un contenu à caractère pornographique, violent, obscène ou sexuellement explicite seront disqualifiées à la seule discrétion du Commanditaire.

Après l'examen de chaque inscription concernant sa conformité aux exigences réglementaires, elle sera évaluée par un panel de juges indépendant choisi par le Commanditaire. Les décisions des juges sont définitives et contraignantes. Les juges se réservent le droit de reclasser les candidatures d'une catégorie à une autre ou de ne choisir que des composantes de la soumission pour des prix.

ÉVALUATION

Les inscriptions peuvent être soumises entre le 18 octobre 2017 et le 31 mai 2018. Les lauréats seront annoncés au plus tard le 20 juillet 2018.

Une séance d'évaluation se déroulera, après laquelle les lauréats de la catégorie AGCA et les finalistes par catégorie seront sélectionnés. Toutes les inscriptions qui ne sont pas sélectionnées après la séance d'évaluation seront marquées comme étant « évaluées ». Toutes les inscriptions soumises au concours seront évaluées en utilisant les mêmes critères. Les lauréats sont répartis en trois (3) segments d'objectifs qui contiennent un total général de neuf (9) par catégorie.

Chaque catégorie aura un (1) lauréat de catégorie et jusqu'à quatre (4) finalistes de catégorie, que les inscriptions aient été soumises par une personne physique ou par un groupe, à moins que les juges ne déterminent que la qualité de l'inscription ne justifie pas l'attribution des cinq prix.

Les inscriptions, qu'elles soient soumises par une personne physique ou par un groupe, seront évaluées conjointement dans chaque catégorie selon un système de points, en fonction (a) de la conception/de la facilité d'utilisation (30 %), (b) de l'efficacité à atteindre leur objectif (30 %), (c) de la créativité (30 %) et (d) des compétences des participants dans l'application des produits Adobe comme spécifié dans leurs formulaires d'inscription (10 %). Ci-après, se trouve une ventilation détaillée des évaluations pour chaque catégorie [suit ici](#).

INSCRIPTIONS

Les personnes physiques et les groupes peuvent inscrire trois (3) projets uniques au maximum dans chacune des catégories suivantes. Les inscriptions en double ne sont pas autorisées dans ou entre les catégories. Toutefois, les éléments ou les composants discrets d'une inscription à un segment de campagne multicanaux peuvent également être soumis en tant qu'inscription de communication visuelle ou de conception interactive, jusqu'à concurrence de quatre (4) nouvelles inscriptions uniques. Les juges se réservent le droit de supprimer les inscriptions en double de n'importe quelle catégorie qu'ils choisissent et de modifier la catégorie des inscriptions.

SEGMENT COMMUNICATION VISUELLE :

Les inscriptions dans le segment Communication visuelle sont, souvent mais pas nécessairement, créées pour un gouvernement ou pour une entité de service public afin de promouvoir ou de remplir les fonctions et les services à des fins scientifiques ou médico-légales des entités du secteur public, et de communiquer avec le public, les employés ou les électeurs.

1. PHOTOGRAPHIE

Les inscriptions appropriées comprennent une image unique ou une série pouvant contenir jusqu'à 10 images connexes. Les images doivent être de nature photographique et numériquement améliorées ou manipulées artistiquement en priorité avec des outils Adobe (à plus de 50 %).

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant jusqu'à 10 images aux formats JPEG, PNG, GIF et tout matériel optionnel (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception/facilité d'utilisation (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences lors de l'application de produits Adobe (10 %)

2. GRAPHISME, CONCEPTION GRAPHIQUE OU ILLUSTRATION

Les inscriptions appropriées comprennent un concept, une brochure ou une publication unique (imprimée ou numérique) ou une série de cinq images connexes. Les images doivent être de nature graphique ou illustrative et créées principalement (à plus de 50 %) avec des outils Adobe.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant une seule brochure, un seul bulletin d'information ou une seule publication, ou jusqu'à cinq images aux formats JPEG, PNG, GIF et tout autre matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception/facilité d'utilisation (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences lors de l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

3. MONTAGE VIDÉO, POST-PRODUCTION, ANIMATION ET ANIMATIONS GRAPHIQUES

Les inscriptions appropriées sont des vidéos combinant des images en direct, des graphiques générés par ordinateur, des effets visuels, des animations de texte ou des reproductions numériques d'images dessinées. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront évaluées. Les inscriptions doivent avoir utilisé des outils d'Adobe pour au moins 50 % des travaux de montage des éléments visuels, du montage et/ou des effets d'amélioration, ou encore d'une autre expertise dans la postproduction ou l'animation.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant un fichier vidéo (formats de fichiers les plus fréquents acceptés) et tout matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception/facilité d'utilisation (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

4. VISUALISATION DES DONNÉES

Les inscriptions appropriées comprennent notamment les images, l'illustration, les graphiques, les graphismes d'animation ou les vidéos qui transmettent des données ou des informations ou une communication scientifiques.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant une seule publication, ou jusqu'à cinq images dans les formats JPEG, PNG, GIF, ou un fichier vidéo, et tout autre matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception (30 %)
 - Efficacité/facilité d'utilisation pour atteindre les objectifs de communication (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

SEGMENT CONCEPTION INTERACTIVE :

Les inscriptions appropriées dans le segment de Conception interactive sont créées pour un gouvernement ou une entité de la fonction publique et sont destinées à être consultées par le biais d'un navigateur sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile ou un kiosque interactif souvent, mais pas nécessairement, pour promouvoir ou remplir les fonctions et les services d'entités du secteur public à des fins scientifiques ou médico-légales et pour communiquer avec le public, les employés ou les électeurs.

1. CONCEPTION WEB

Les inscriptions appropriées comprennent les sites Web et les intranets qui doivent être consultés à l'aide d'un navigateur sur un ordinateur ou une tablette. Ils peuvent comprendre notamment les sites Web, les portails de services gouvernementaux pour les citoyens ou les employés, ou les projets d'apprentissage en ligne.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL, avec mot de passe fourni s'il y a lieu, et tout matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception/facilité d'utilisation incluant une conception adaptée (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication, y compris l'utilisation de la personnalisation et des analyses (30 %)

- Créativité (30 %)
- Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

2. CONCEPTION D'APPLICATIONS MOBILES ET CONCEPTION D'EXPOSITIONS NUMÉRIQUES

Les inscriptions appropriées comprennent notamment les applications mobiles, les expositions numériques, les kiosques, les jeux numériques et les expériences interactives en temps réel utilisés à des fins externes ou internes au secteur public. Votre inscription peut également inclure une interaction avec l'utilisateur et l'intention de l'informer, comme la conception d'expériences, des expositions interactives ou des graphiques environnementaux. Bien que les inscriptions doivent être en grande partie numériques, les installations physiques comportant une composante numérique importante sont également admissibles.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant jusqu'à 10 fichiers d'images ou fichiers vidéo, et tout matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception/facilité d'utilisation (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

SEGMENT CAMPAGNES MULTICANAUX ET PRESTATION DE SERVICES :

Les inscriptions appropriées dans le segment Campagnes multicanaux et prestation de services renvoient à un ensemble connexe d'éléments créatifs ciblant des publics (employés, électeurs, clients, citoyens) par l'intermédiaire de **multiples canaux** (sociaux, en ligne, hors ligne, imprimés, signalisation en personne, vidéos, événements, etc.) et destinés à atteindre les objectifs de l'organisme/du service. Les éléments ou composants discrets d'une campagne multicanaux peuvent être soumis à l'examen pour Conception interactive ou Communication visuelle, et peuvent comporter jusqu'à quatre (4) nouvelles inscriptions uniques. Par exemple, la brochure d'une exposition dans un parc peut être une inscription dans la catégorie Graphique, Conception graphique ou Illustration (avec un participant principal), mais la brochure, la signalisation, la présence sur le Web et les éléments sociaux devraient être soumis comme une campagne multicanaux. Les inscriptions de campagne multicanaux doivent inclure au minimum 3 types d'exemples créatifs et 10 exemples au maximum.

1. CAMPAGNE ET PRESTATIONS DE SERVICES EN CONTACT AVEC LES CITOYENS

Les inscriptions appropriées sont des ensembles d'éléments connexes ciblant les électeurs ou les citoyens par de multiples canaux (sociaux, en ligne, hors ligne, imprimés, signalisation en personne, vidéos, événements, etc.) et visent à réaliser les objectifs de mission de l'organisme/service.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant des éléments individuels ou des ensembles d'éléments, ainsi que tout matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication dans l'ensemble des travaux (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

2. CAMPAGNE ET PRESTATIONS DE SERVICES AXÉES SUR LES EMPLOYÉS

Les inscriptions appropriées sont des ensembles d'éléments d'actif connexes qui ciblent les employés internes ou les bénévoles par de **multiples canaux** (sociaux, en ligne, hors ligne, imprimés, signalisation en personne, vidéos, événements, etc.) et visent à réaliser les objectifs de l'agence/service.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant des éléments individuels ou des ensembles d'éléments, ainsi que tout matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication dans l'ensemble des travaux (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

3. EXPOSITION ET PROMOTION DE MUSÉES OU DE PARCS

Les inscriptions appropriées sont des ensembles d'éléments connexes utilisés sur de **multiples canaux** (photos, sociaux, en ligne, hors ligne, imprimés, signalisation en personne, vidéos, événements, etc.) qui comprennent à la fois une exposition dans un parc ou un musée et contribuent à la promotion de cette exposition.

Soumettez votre projet de la manière suivante : Référence URL d'un projet Behance contenant des éléments individuels ou des ensembles d'éléments, ainsi que tout matériel en option (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

- Critères d'évaluation :
 - Conception (30 %)
 - Efficacité à atteindre l'objectif de communication (30 %)
 - Créativité (30 %)
 - Compétences dans l'application de produits Adobe décrits dans la soumission (10 %)

COMMENT S'INSCRIRE

Les inscriptions sont disponibles exclusivement sur la page Web du concours sur adobecreativityawards.com. Remplissez la totalité des formulaires d'inscription en ligne.

Chaque inscription doit inclure les éléments suivants:

- Un profil Web complété, qui comprend la connexion avec un identifiant Adobe ou un identifiant d'entreprise. Les profils comprennent des informations de base sur le participant, comme son nom, l'organisme ou l'agence, le pays de résidence et l'URL des liens sociaux (facultative).
- Une œuvre originale soumise dans le cadre d'un projet Behance, créée au plus tôt en octobre 2015, dans une des neuf (9) catégories définies dans la section « Catégories ». L'œuvre doit être créée principalement (à 50 % ou plus) à l'aide des outils Adobe désignés dans chaque catégorie, et être accompagnée de fichiers numériques originaux au format Adobe, sur demande. L'œuvre doit également être étiquetée avec le mot-clé « AGCA » dans l'onglet Paramètres du projet > Détectabilité dans Behance.

Les participants peuvent soumettre jusqu'à trois (3) inscriptions par catégorie différente, pour un total maximum de 27 inscriptions uniques possibles par participant, pendant toute la durée de la période de soumission de l'AGCA. Chaque inscription doit être soumise séparément.

Dans tous les cas, les inscriptions physiquement déposées deviennent la propriété exclusive d'Adobe et ne seront pas restituées. Le commanditaire n'accepte aucune responsabilité pour les inscriptions perdues ou endommagées pendant le transport. Le commanditaire prendra des mesures raisonnables pour prévenir toute perte ou tout dommage aux inscriptions qu'il recevra ; le commanditaire ne peut néanmoins pas être tenu responsable pour des pertes directes, indirectes ou consécutives qui résultent de la perte ou de dommages causés à une inscription. À moins que la loi ne l'interdise et que la responsabilité du commanditaire ne s'applique pas aux participants résidant en Inde, la responsabilité du commanditaire se limitera au moindre des montants suivants : (a) la valeur du support sur lequel l'inscription a été publiée ou (b) à 50,00 USD.

PROPRIÉTÉ DES DROITS D'AUTEUR :

En soumettant une inscription en tant que créateur unique à une catégorie, le participant garantit qu'il est l'unique concepteur, créateur et propriétaire de l'œuvre d'art, notamment tous les composants visuels et sonores, ou détient l'autorisation d'utiliser des composants protégés par des droits d'auteur, et garantit également que l'œuvre d'art ne contient pas d'informations considérées comme étant confidentielles par l'entité professionnelle du participant ou par tout autre tiers. En soumettant une inscription en tant que groupe de créateurs, les participants garantissent qu'ils ont conçu, créé et possèdent conjointement les œuvres visuelles et sonores ou ont la permission d'utiliser des composants protégés par des droits d'auteur, et garantissent que l'œuvre d'art ne contient pas d'informations considérées comme étant confidentielles par le lieu d'activité des participants ou par tout autre tiers.

LAURÉATS ET PRIX

Jusqu'à cinq finalistes dans chaque catégorie de conception (collectivement, les « finalistes ») seront annoncés avant le 20 juillet 2018. Un finaliste peut être une personne physique ou un groupe. Parmi les cinq finalistes, chaque catégorie aura un lauréat (collectivement, les « lauréats de la catégorie »). Les quatre finalistes des catégories non primées resteront en tant que finalistes.

LAURÉATS D'UNE CATÉGORIE :

Neuf (9) lauréats d'une catégorie seront sélectionnés parmi les finalistes de chaque catégorie. Un seul lauréat de catégorie sera sélectionné dans chaque catégorie, les lauréats d'une catégorie pouvant être des personnes physiques ou des groupes.

Les participants individuels lauréats d'une catégorie recevront un certificat de lauréat.

Sous réserve des disponibilités, les lauréats d'une catégorie peuvent également recevoir des invitations aux événements communautaires, ateliers, camps d'entraînement et autres événements Adobe de l'AGCA.

Pour les lauréats d'une catégorie qui sont des groupes, chaque membre de l'équipe recevra un certificat de lauréat.

Sous réserve des disponibilités, tous les membres de l'équipe gagnante peuvent également recevoir des invitations aux événements communautaires, ateliers, camps d'entraînement et autres événements Adobe de l'AGCA.

DÉSIGNATIONS SPÉCIALES :

Des désignations spéciales peuvent être décernées aux participants qui font preuve d'une expertise ou d'une innovation remarquable dans des catégories du concours. Les juges peuvent choisir d'identifier une inscription pour la réalisation d'une conception dans toute désignation qu'ils jugent appropriée. Un maximum de 15 désignations peut être attribué.

Si la désignation est attribuée à un participant individuel, le prix comprendra un certificat numérique de Désignation spéciale au format PDF.

DÉSIGNATION AVEC MENTION HONORABLE :

Les personnes désignées à titre individuel et les membres du groupe reçoivent un certificat numérique de mention honorable au format PDF.

Puisqu'il s'agit d'un concours de compétences, les prix dépendent de la qualité des inscriptions reçues.

Tous les prix seront attribués à moins que le nombre d'inscriptions admissibles pour une catégorie soit inférieur au nombre de prix pour cette catégorie ou que les juges déterminent que la qualité des inscriptions ne justifie pas un prix.

NOTIFICATION AU FINALISTE

Les inscriptions seront évaluées entre le 8 juin 2018 et le 20 juillet 2018. Les finalistes et lauréats de catégorie recevront une notification par e-mail ou par téléphone. Le commanditaire n'est pas responsable et ne sera pas tenu responsable des efforts tardifs, perdus, mal orientés ou infructueux de notification des lauréats. Si un finaliste ou un lauréat sélectionné ne peut pas être contacté, n'est pas admissible, omet de reconnaître son statut ou ne respecte pas les modalités de ce règlement officiel, un prix

peut être retiré et un autre finaliste ou gagnant peut être sélectionné. En tant que condition de réception d'un prix, les finalistes et les lauréats devront signer et retourner une décharge de responsabilité, une déclaration d'admissibilité, un contrat de licence et, lorsque la loi l'exige, un accord de consentement publicitaire, le tout dans les dix (10) jours suivant la réception du prix par le lauréat.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le commanditaire n'est pas responsable et ne sera pas tenu responsable de ce qui suit : (i) les inscriptions perdues, en retard, retardées, endommagées, incomplètes, illisibles, incompréhensibles ou mal acheminées ; (ii) les défaillances, pannes ou difficultés informatiques, de téléphone, d'électronique, de matériel ou de logiciels, de réseau, d'Internet ou de quelque nature que ce soit ; (iii) les transmissions par ordinateur échouées, incomplètes, partielles ou retardées ; (iv) toute condition causée par des événements indépendants de la volonté du commanditaire qui pourraient perturber ou modifier le concours et ; (v) tout accident, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant d'un prix, de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix ou de la participation au concours ; (vi) toute erreur d'impression ou erreur typographique dans tout matériel associé au concours ; (vii) ou toute transgression aux lois ou règlements régionaux, d'État, autonomes ou locaux pendant la création des inscriptions par les participants. Le commanditaire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le concours si une fraude ou une défaillance technique compromet l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du concours, tel que déterminé par le commanditaire à sa seule discrétion. Chaque participant au concours accepte de dégager le commanditaire de toute responsabilité à l'égard des pertes, dommages, droits, réclamations et actions de quelque nature que ce soit en rapport avec le concours ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix, qu'il s'agisse notamment de blessures corporelles, d'une mort, de dommages matériels et de réclamations fondées sur la violation de la propriété intellectuelle, des droits de publicité, d'une diffamation ou d'une atteinte à la vie privée.

Nonobstant ce qui précède, la décharge de responsabilité précédente ne s'appliquera pas en ce qui a trait aux blessures, à la mort ou aux dommages matériels causés par la négligence du commanditaire à l'égard des participants résidant en Inde. Chaque participant au concours convient que la seule obligation du commanditaire est de soumettre l'inscription des participants admissibles aux juges conformément aux procédures et aux critères énoncés dans ce règlement officiel et d'attribuer aux lauréats les prix susmentionnés, sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes. Le participant convient que l'obligation du commanditaire est juste et adéquate pour toute participation soumise, et que le candidat n'a pas le droit et ne doit pas chercher à obtenir d'autres compensations.

La participation au concours ou la réception d'un prix constitue l'acceptation pleine et entière de ce règlement officiel, des conditions d'utilisation en ligne d'Adobe, de la politique de confidentialité (disponible par région et intégrée à ce règlement officiel par cette référence) et des décisions d'Adobe et des juges, qui sont finales et contraignantes pour toutes les questions liées au concours.

Le gain d'un prix dépend du participant qui doit remplir l'ensemble des exigences applicables de ce règlement officiel.

Chaque participant au concours convient que si son inscription est sélectionnée comme finaliste, à titre de condition pour recevoir un prix, le participant signera un accord de licence accordant au commanditaire une licence mondiale libre de droits, non exclusive et perpétuelle d'utilisation, de reproduction, de distribution, de représentation publique, d'affichage public, de modification à des fins d'exécution publique et d'affichage public, et préparera des œuvres dérivées en fonction de l'inscription du gagnant, aux fins de lancement et de l'administration du concours.

Chaque participant s'engage en outre à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette licence.

Chaque participant consent à ce qu'en soumettant une inscription, il autorise l'utilisation sans compensation de ses données personnelles, de son nom, de sa ressemblance et/ou de sa voix dans la publicité ou la publicité relative au concours.

Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ce règlement officiel, ou les droits et obligations du participant et du commanditaire relativement au concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de Californie, sans donner effet à aucun choix de loi ou conflit des règlements ou de dispositions de droit (que ce soit de l'État de Californie ou d'une autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois d'une juridiction autre que l'État de Californie. Lorsque la loi le permet, le participant convient que tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ce concours ou liés à celui-ci, ou à tout prix attribué, autres que l'administration du concours ou la détermination des lauréats, seront résolus individuellement, sans recours collectif, et exclusivement par le Tribunal de district des États-Unis pour le district nord de la Californie (San Jose Division) ou par le tribunal de l'État de Californie approprié situé dans le comté de Santa Clara, en Californie.

LISTE DES LAURÉATS

Une liste des lauréats sera publiée sur le site Web du programme AGCA, adobecreativityawards.com, d'ici le 3 septembre 2018.

CONTACT

Pour tout commentaire, suggestion ou plainte découlant de ces conditions générales du concours, veuillez appeler le 888-962- 7483 pour obtenir le service à la clientèle, disponible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, heure normale du Pacifique.